

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

•(1630)

## RÉGIE INTERNE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

### RAPPORT DU COMITÉ—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat passe à l'étude du rapport du comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (budget du Sénat pour 1994-1995), présenté au Sénat le 19 janvier 1994.

**L'honorable Gildas L. Molgat (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, le président du comité est absent.

Votre Honneur, vous êtes le vice-président. Dans les circonstances, je propose donc que le rapport soit adopté.

**Son Honneur le Président:** Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

**L'honorable Eric Arthur Berntson (chef adjoint de l'opposition):** Honorables sénateurs, je voudrais proposer l'ajournement du débat au nom du sénateur Doyle.

(Sur la motion du sénateur Berntson, au nom du sénateur Doyle, le débat est ajourné.)

## BANQUES ET COMMERCE

### AUTORISATION AU COMITÉ D'EXAMINER LE PROJET DE RÈGLEMENT DE LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

**L'honorable Michael Kirby,** conformément à son avis du 19 janvier 1994, propose:

Que, lorsque le comité sénatorial permanent des banques et du commerce sera établi, il soit autorisé à examiner le projet de règlement de la Loi sur l'expansion des exportations (L.C. 1993, c. 26), ainsi que le résumé de l'étude d'impact de la réglementation, paru à l'origine dans la *Gazette du Canada*, Partie I, le 6 novembre 1993; et

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 28 février 1994.

— Honorables sénateurs, certains d'entre vous se rappelleront que le projet de loi C-118 a été étudié au comité permanent des banques et du commerce et a ensuite été adopté par le Sénat le printemps dernier.

Au cours des audiences sur ce projet de loi, qui porte sur la Loi sur l'expansion des exportations, quelques témoins du monde des affaires, notamment du secteur des banques et des assurances, ont élevé quelques objections contre les pouvoirs accrus confiés à la Société pour l'expansion des exportations.

À l'issue des délibérations, en mettant un terme aux audiences, le comité a demandé à l'honorable Michael Wilson, alors ministre du Commerce extérieur, s'il accepterait d'autoriser le

comité à tenir des audiences sur le règlement d'application avant que celui-ci n'entre en vigueur. M. Wilson a reconnu qu'il était logique de donner au comité le temps de tenir ces audiences après la publication du règlement dans la *Gazette du Canada* et avant son entrée en vigueur.

Le règlement a été publié au début de novembre. Si nous nous en étions tenus aux 60 jours prévus au départ par M. Wilson, le règlement serait entré en vigueur à la mi-janvier. L'actuel ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a accepté de reporter l'entrée en vigueur du règlement pour donner au comité permanent le temps de tenir des audiences.

Honorables sénateurs, j'espère que nous pourrions tenir ces audiences dans la semaine du 8 février. Les témoins sont prêts à comparaître. Ils sont relativement peu nombreux et ils veulent parler d'une ou deux questions passablement controversées. J'espère que le Sénat approuvera ce renvoi au comité dès aujourd'hui afin que nous puissions tenir ces audiences dès que le Sénat reviendra.

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, vous avez entendu la motion.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

## PEUPLES AUTOCHTONES

### AUTORISATION AU COMITÉ D'EXAMINER LE TRAITEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS AUTOCHTONES APRÈS LA PREMIÈRE ET LA SECONDE GUERRES MONDIALES ET LA GUERRE DE CORÉE, ET À PRÉSENTER UN RAPPORT SUR LA QUESTION

**L'honorable Len Marchand,** conformément à son avis du 19 février 1994, propose:

Que, lorsque le comité sénatorial permanent des peuples autochtones, une fois qu'il sera constitué, il soit autorisé à examiner le traitement des anciens combattants autochtones après la Première et la Seconde guerres mondiales et la guerre de Corée, et à présenter un rapport sur la question; et

Que le comité présente son rapport au plus tard le 15 septembre 1994.

—Honorables sénateurs, avant de faire mes observations, je tiens à féliciter mon vieil ami et ancien voisin de banquette à qui échoit le grand honneur d'être nommé Président de notre institution. Je connais le sénateur LeBlanc depuis des années, nous étions tous deux à l'autre endroit avant d'arriver au Sénat, et je suis convaincu qu'il s'acquittera à merveille de ses nouvelles fonctions; je lui offre mes vœux sincères.

Je félicite également ceux qui participent aux changements de direction des deux côtés du Sénat, c'est-à-dire les sénateurs Lynch-Staunton, Berntson et Kinsella. Je leur souhaite bonne chance dans leurs nouvelles fonctions.